

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



L'Avénir

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclamations.....— 2 »
Chroniques locales.....— 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & REDACTION :

3, PLACE DE LA BOURSE, 3

et Cours de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

2 mois 6 francs 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos lecteurs que sous peu nous commencerons à donner la gratification quotidienne de Cent Francs sous une nouvelle forme, si, contrairement à nos prévisions, nous n'avons pas gain de cause devant la Cour d'appel.

A CHEVAL ! MONSIEUR !

Les hostilités commencent. Philippe VII est monté à cheval. Le lieutenant-colonel de la République vient de tirer du fourreau le sabre dont la République fait les frais. Ce n'est plus la conspiration ténébreuse organisée de nuit ! c'est le défi audacieusement jeté en plein jour. Deux camps divisent le parti orléaniste : ceux d'Hervé qui veulent attendre, et ceux de Cassagnac qui sont pressés. Les derniers l'emportent. Le député du Gers a eu gain de cause. A force de gratter sa guitare et de répéter sa sérénade, une tête est apparue au balcon : la royauté a fait risette au bretteur de l'Empire. Elle lui a envoyé un baiser Lamourette et a mis sa perruque blonde de Coblenz et son collet noir de Gand.

Et elle a acheté le *Journal du Loiret*.

Pour les intimes, cet achat est gros de conséquences. On sait que les descendants d'Egalité sont près de leurs écus. Ils ne les déboursent qu'à bon escient. Savez-vous que pour se procurer la feuille en question ils ont dû tirer de leurs poches, espèces sonnantes et trébuchantes : 250,000 fr. ? Ça ne se trouve pas tous les jours sous les pas d'un prétendant. Et M. Bocher dut faire une bien laide grimace en soldant une facture aussi ruineuse.

Mais les intimes ont murmuré dans l'oreille du vieux comptable que ces liards seraient bien employés. M. Bocher, qui n'est pas aussi sourd que son maître Joinville, a compris à demi-mots. Saignée nécessaire. Si l'on sème 250,000 fr. pour gagner, — d'après l'arithmétique de M. Grandlieu, — les 30 millions que représente la liste civile, c'est encore une assez bonne affaire.

C'est le rêve des spéculateurs princiers. Pour la modeste somme de 250 fois mille francs, si la manœuvre tourne à bien, ils auront le beau pays de France. On ne peut pas payer beaucoup meilleur marché, — même en ce temps de crise commerciale.

Le *Journal du Loiret* deviendra, en province, le moniteur officiel de la conspiration. Il a du reste des antécédents. M. Dupanloup se servit de ce papier quand il en eut besoin. Plus tard, M. d'Harcourt secrétaire de la présidence sous le Mac-Mahon, commença dans les colonnes de cette feuille la guerre à la république. C'était naturellement, la République qui fournissait les armes et l'argent, puisque ce M. d'Harcourt émergeait au budget pour une somme assez rondelette. En dernier lieu, ce journal était sans maître. Il errait dans la niche réactionnaire, du box bonapartiste au box légitimiste. Pas très doux, même très hargneux, ayant gardé un peu, dans ses écritures du venin de monseigneur, on le crut enragé. Le voici maintenant à l'attache. Il a un beau collier flamant neuf et la patée quotidienne.

Il fera ce qu'il pourra pour remplir son rôle de basset fidèle : c'est son affaire. On insinue qu'il sera à la recherche des gros scandales et qu'il les exploitera au compte de la maison de France.

Maintenant, pourquoi avoir choisi la capitale du Loiret ? Sans doute, à cause du nom. Qui dit Loiret, dit Orléans, qui dit Orléans, dit Philippe VII. On reste dans la tradition, en subventionnant une feuille, dans un pays dont on est, au moins par le nom — quelque chose comme les princes.

L'orléanisme aura Orléans pour foyer. La géographie conspire avec l'histoire ; mais que la royauté se méfie. Ce pays de Sologne est malsain, on y prend aisément des fièvres. Il y a, là-bas plus de marais — que de Bocage. Les médecins ne connaissent point encore d'autre remède à ce mal bizarre que la villégiature ; ils expédient leurs clients n'importe où — pour les changer d'air. Si la France se mêlait d'arracher les conspirateurs royalistes, groupés au pied de la statue de la Pucelle, aux émanations dangereuses du sol, il se pourrait qu'elle les envoyât, elle aussi, très loin, dans l'intérêt de leur santé — et de la nôtre.

A moins que la fièvre solennote ne soit mortelle : ce qui n'aurait rien d'impossible. Il faut se méfier de certains climats — quand on conspire.

OCTAVE LEBESGUE.

Plusieurs de nos confrères de la presse parisienne vont faire paraître prochainement une publication périodique, ayant pour titre : *Les cahiers électoraux*.

Ce titre suffit pour indiquer le but poursuivi par nos confrères, qui se proposent de condenser, dans cette publication, tous les documents historiques relatifs aux élections dans toute la France, et de constituer ainsi les véritables archives du suffrage universel.

C'est une heureuse idée à laquelle nous applaudissons ; c'est en quelque sorte la mise à exécution, d'une façon permanente, de la proposition de M. Barodet acceptée par la Chambre après les élections de 1881.

LES NÉGOCIANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Pour faciliter les relations du commerce métropolitain avec les négociants français établis à l'étranger, M. le ministre du commerce s'occupe en ce moment de faire dresser la liste de ces derniers. Il tient dès aujourd'hui à la disposition des intéressés au ministère du commerce, 25, quai d'Orsay, les listes suivantes :

Angleterre : Londres, Glasgow, Cardiff. — Russie : Varsovie. — Pays-Bas : Rotterdam. — Allemagne : Dusseldorf, Leipzig, Breslau, Francfort. — Italie : Messine, Milan. — Espagne : Gibraltar, Carthagène, Bilbao. — Turquie : Bosna-Seraï. — Grèce : Corfou.

LES GRÈVES

Tout est fini. Les délégués réunis ont décidé au scrutin secret qu'on reprendrait le travail partout. La misère était devenue intolérable : le pain manquait.

Pendant cette période de lutte admirable, on avait tout supporté, jusqu'au manque de feu et de lumière ; la grève capitule devant la faim, devant la faim seule.

Mais, en réalité, la Compagnie capitule aussi devant la grève ; car il n'est plus question du nouveau système de travail.

Le syndicat a maintenu la solidarité jusqu'au bout. On ne reprendra pas le travail isolément, mais en masse. Donc, pas question de défection : le syndicat reste intact.

Il eût fallu 7,000 francs de secours, quotidiens pour fournir aux grévistes le plus strict nécessaire !

Hier, trois mille cinq cent soixante-dix-neuf ouvriers, dont quatorze cent quarante-deux mineurs, sont descendus dans les puits.

La Compagnie ne doit pas triompher trop bruyamment ; cette grève a amené l'attention sur les droits des grandes exploitations. A la prochaine session ils seront examinés et, espérons-le, réduits.

« Voilà l'ennemi ! »

M. Jules Ferry a dit, en parlant à l'évêque de Cahors : « Je désire la conservation du Concordat, ce lien qui unit l'Eglise à l'Etat. »

Parole dangereuse.

Le Concordat est un mensonge officiel, il oblige à déclarer d'utilité publique un corps enseignant des doctrines que l'on déclare détestables.

C'est une hypocrisie et une aberration. Le pouvoir ment à ses origines, le clergé à ses convictions. Dans ce contrat, les deux parties consentantes savent qu'elles ne le pourront tenir. La République doit repousser le Concordat ; elle repose sur un principe qui en est la négation même.

M. le président du Conseil éprouve le besoin de s'appuyer sur le bras de l'Eglise, parce qu'il abandonne la démocratie pour aller vers le despotisme. Il va demander au clergé l'appoint que lui refuse le radicalisme. Lui, qui se détache avec insolence des républicains avancés, il s'avance lâchement devant des cléricaux.

Pour faire cette déclaration religieuse, l'endroit était mal choisi. M. Jules Ferry aurait dû se rappeler que l'homme dont il était ce jour-là même l'apologiste, avait dit : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! »

ÉLECTIONS MUNICIPALES

En dehors des instructions relatives aux élections générales du 4 mai prochain, le ministre de l'intérieur adressera dans quelques jours aux préfets, sous-préfets et maires, une circulaire relative à la nouvelle loi municipale.

Dans cette circulaire, d'un caractère purement administratif, le ministre s'efforcera de faire ressortir, avec toute la clarté possible, les différences existant entre la nouvelle loi et les lois antérieures du 5 mars 1885, 18 juillet 1837, etc., etc., qui sont pour ainsi dire la base de la législation municipale.

Cette circulaire sera nécessairement assez longue, car la nouvelle loi, en même temps qu'elle étend les pouvoirs des conseils municipaux, sanctionne des innovations assez importantes au point de vue des finances, de la jouissance des biens communaux, etc., etc.

On vient de retrouver un document assez curieux.

C'est un billet de l'ex-impératrice, à l'époque où elle n'était pas la femme de Louis Bonaparte ; — le voici, dans toute sa naïveté et ses incorrections :

« Monsieur Anselme,

« Je vous prie de me dire à combien reviendrait un schali noir brodé d'or, comme celui de 4 couleurs que j'ai pris l'année dernière pour une de mes amies. On me demande le prix, car on dit qu'ils ont diminué. Dites-moi aussi si vous pourriez vous charger de m'en procurer un blanc et un noir en me donnant le temps d'écrire à Madrid et attendre la réponse. Celui de l'année dernière a coûté 800 francs et on prétend qu'en n'ayant plus de mode on ne veut donner que 600 à 650. Je suis très pressée. Veuillez me rendre réponse aujourd'hui même. »

« Mlle DE MONTIJO. »

Mlle Montijo parlait déjà français comme une Teba espagnole.

LE COMMERCE EN CHINE

Nous lisons dans les *Avis commerciaux* que nous communique le ministère du commerce :

Depuis septembre 1883, la situation financière des Chinois, déjà mauvaise, n'a fait qu'empirer. Un grand nombre de banquiers, marchands et compradores, grands et petits, appartenant à toutes les branches du commerce à Shang-Hai, se sont entraînés les uns et les autres dans une sorte de faillite générale, laissant des déficits de plusieurs millions de taëls.

A ce point que, fin décembre, il n'y avait plus, sur une centaine de maisons de banque, que neuf dont la signature fut acceptée par les comptoirs européens.

Au commencement de l'année chinoise (février 1884) onze banquiers indigènes seulement ont ouvert leurs guichets : deux considérés comme de toute sécurité, les neuf autres de second, troisième et quatrième degré comme solidité financière. A pareille date, l'année dernière, il y en avait 42 ; en 1882, 76. On peut voir, d'après ces chiffres, combien le crédit chinois s'est trouvé rudement atteint sur la place de Shang-Hai.

Comme conséquence de cette situation, le change qui pendant les premiers huit mois de l'année 1883, était resté aux environs de 6 fr. 45 à six mois de vue et le 6 fr. 42 à quatre mois pour traités documentaires sur France, n'a fait que monter depuis, et il était, au mois de décembre, de 6 fr. 7374 à six mois de vue et de 6 fr. 7071 à quatre mois.

Notre procès

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, nos amis, MM. Albert et Pagès étaient cités par-devant le tribunal correctionnel.

M. Albert a critiqué avec beaucoup de netteté la loi de 1836 et, pour ce qui le concernait, les lois sur la presse, qui devaient le mettre hors de cause.

M. Pagès, outre le délit d'avoir fait une opération assimilée à une loterie, était cité pour injures et rébellion envers l'agent Lacombe.

L'agent Lacombe, vêtu comme tout le monde, sans rien d'apparent indiquant son métier, sauf pour les physionomistes, — sa figure, — a raconté d'une voix doucereuse la scène de la place de la Bourse, et comment M. Pagès en était arrivé à lui dire : « Vous faites un métier honteux. »

M. Pagès n'a pas nié avoir tenu ces propos, mais il a rappelé qu'à la première audience, concernant l'*Avénir*, M. le Substitut s'était servi d'une même expression à son égard, et qu'il était assis sur le banc des juges et non sur celui des accusés.

M^{re} Roussel, qui avait déjà présenté la défense de nos amis, il y a quinze jours, a pris, à nouveau, la parole pour l'*Avénir*. Dialecticien serré, spirituel et abondant, il a réduit à néant les accusations portées contre les prévenus. Il a demandé la remise à quinzaine, qui a été accordée.

Pour ne pas compromettre notre cause, dont l'issue n'est pas douteuse, nous nous abstenons de rien faire qui puisse motiver une nouvelle poursuite du Parquet.

Nous croyons en la justice ; nous sommes sûrs de notre droit : nous attendons.

NOS INFORMATIONS

— M. Ribot prononcera aujourd'hui deux grands discours, l'un à la chambre de commerce, l'autre à la Société d'économie politique.

Dans ces deux discours, M. Ribot parlera de la République conservatrice et de la loi militaire.

— La délégation d'Alsace-Lorraine a reçu les pétitions d'un grand nombre de pères de famille demandant l'autorisation, pour leurs enfants, d'abandonner la nationalité allemande. Cette requête a été faite, suivant la loi, avant l'entrée des enfants dans leur dix-septième année.

— M. Fallières, ministre de l'instruction publique, prépare un projet de loi relatif au travail manuel dans les écoles normales d'instituteurs.

— M. Reynaud, mort hier, était né en 1831 ; il était avocat à Paris. Il se présenta aux élections d'octobre 1877 contre M. Mathieu, député sortant et candidat officiel du 16 Mai. Il fut élu à une grande majorité.

M. Reynaud fut réélu au 21 août 1881. Il représentait la 2^e circonscription d'Autun. Il s'était fait inscrire d'abord à l'Union républicaine, puis à la Gauche radicale.

Sa mort porte à cinq le nombre des sièges actuellement vacants à la Chambre des députés.

— Le baron Alfred de Saint-Priest, ancien préfet, vient d'être installé comme gouverneur général de la principauté de Monaco.

— M. Fallières présidera samedi prochain, à la Sorbonne, la distribution des prix des Sociétés savantes. A cette occasion, il donnera une croix d'officier et deux croix de chevaliers de la Légion d'honneur.

Il partira le lendemain pour Agen, où il va présider la séance du conseil général.

— Le ministère vient de faire une première répartition des 28 millions accordés pour 1884 à la Caisse des Ecoles, jusqu'à concurrence de 6 millions, entre les communes, des sommes allouées aux départements. Samedi prochain, une nouvelle et égale répartition sera faite entre les communes.

Le complément de 28 millions ne sera réparti que le mois prochain, afin de permettre au comité des bâtiments scolaires d'achever l'examen des dossiers dont il est saisi.

On lit dans l'Italie :

« Il arrive parfois que des soldats, en parcourant les régions rapprochées de la frontière, par inadvertance ou par insouciance, transgressent la défense de franchir la frontière, au risque de donner lieu à des incidents regrettables. A l'effet d'empêcher des transgressions de ce genre, le ministre de la guerre, d'accord avec celui des finances, a chargé les douaniers de service sur la zone de confinement, de veiller à ce que les soldats de l'armée royale ne franchissent pas la ligne frontière.

« Lorsque les militaires se disposeraient à dépasser cette ligne, les douaniers les sommeront de rétrograder après avoir pris les indications nécessaires pour rédiger un rapport qui sera remis au commandant de la division militaire par l'intermédiaire de l'inspecteur.

« Les militaires qui n'obtempéreraient pas à l'injonction seront arrêtés et remis à la plus prochaine station de carabinières pour être conduits à leur corps où ils seront soumis à une punition disciplinaire ou déferés à l'autorité judiciaire militaire s'il s'agit d'une tentative de désertion. »

Ces faits se renouvellent fréquemment. Ainsi au mont Genève, les officiers français, casernés à Briançon vont souvent faire des excursions en tenue, sur le territoire italien, de complicité avec les douaniers. C'est une faute et notre ministre de la guerre devrait songer à la réprimer.

AU SÉNÉGAL

Ahmadou-Segou, notre plus vieil ennemi au Sénégal, a de nouveau pris la campagne contre nous. Ce bruit avait été démenti une première fois, mais il est affirmé d'une façon certaine par des lettres particulières.

Par contre, Sidi-Ely et Abdoul-Bouabakar se tiennent tranquilles.

LE GACHIS ÉGYPTIEN

Voici le tableau qu'un correspondant fait de la situation en Egypte, à la date du 9 avril :

Jamais encore on n'était arrivé à un degré d'anarchie aussi complet que celui dans lequel nous vivons.

Au Caire, vols nombreux, audacieux, impunité complète.

Dans les provinces, brigandage en bandes organisées, attaques de fermes à main armée ; la province de Charkich, notamment, est par-

courue par une bande redoutable. Les Européens habitant les villages fuient à Zagazig. C'est navrant.

Après de nombreuses discussions, il avait été décidé d'adopter des mesures d'exception et d'instituer un tribunal sommaire. On devait proclamer le « petit état de siège ». La chose a été décidée, nous l'affirmons, mais quelques têtes sensées et soucieuses des intérêts anglais ont décidé les autorités à revenir sur cette décision ; elle est ajournée. En attendant, on ne laisse même plus à l'autorité égyptienne une apparence d'autorité.

Dans les villages elle n'est plus rien. L'Eglise est administrée par un seul homme, M. Clifford Lloyd. Il résume toute l'administration civile. Jamais homme n'a été investi d'une telle puissance, et il en use en tyran absolu, brisant, détruisant, renversant, bouleversant tout.

Il licencie une foule de malheureux pauvres diables d'employés indigènes sous prétexte d'économies. Bille d'économies ! Il remplace deux employés à 8 ou 10 livres par mois par un employé anglais à 40 ou 50 livres. Il va si loin dans ses actes de destruction parés de l'éphémisme de « réformes », qu'il en est arrivé à indigner ses compatriotes eux-mêmes.

Ce M. Clifford Lloyd est un Anglais. Le cabinet de Londres n'ignore pas ce qui se passe au Caire. Un de ses sujets, investi d'un pouvoir monstrueux, compromet les intérêts britanniques et méconnaît les intérêts égyptiens.

Il ne demeure pas moins entendu, aux yeux des admirateurs à outrance de l'égoïste Albion, que son administration est l'idéal du genre, et qu'ou l'Angleterre s'est mêlée de gérer quelques choses, on peut retirer l'échelle.

A preuve : M. Clifford Lloyd amenant dans les riches provinces égyptiennes les brigands et la famine.

L'Expédition de Madagascar

Toulon, 16 avril.

L'embarquement des vivres destinés au corps expéditionnaire de Madagascar, a commencé aujourd'hui sur la Caravane.

Ce transport doit partir de Toulon pour la mer des Indes dans la première quinzaine de mai.

ETRANGER

Vienne. — On mande de Vienne au Daily Telegraph que l'Angleterre et le Portugal sont l'un et l'autre disposés à faire droit aux vœux de la France et de la Hollande dans l'affaire du Congo.

Egypte. — Les dix nègres, qui avaient provoqué l'insurrection de Souakim, ont été fusillés après un jugement et une enquête qui ont tenu plusieurs semaines.

Téhéran. — Une explosion a eu lieu dans le palais du Shah de Perse, sans atteindre le souverain. On l'attribue à la bienveillance que le Shah témoigne aux fonctionnaires russes devenus odieux depuis la prise de Merv.

Berlin. — Un mieux sensible s'est manifesté aujourd'hui dans la santé de l'empereur Guillaume.

La journée a été bonne ; il a travaillé un peu ; mais il ne peut encore sortir, le mal de gorge se fait toujours sentir.

L'impératrice est alitée.

Washington. — On a présenté au Sénat fédéral des Etats-Unis, à Washington, un rapport du Comité sur les droits politiques de la femme ; ce rapport adhère au projet d'amendement à la Constitution, en vertu duquel les femmes auraient le droit de vote.

New-York. — Une dépêche, en date du 15 avril, que nous avons publiée hier, annonçait qu'on avait tenté d'assassiner, le 13, le général Barrios, président de Guatemala.

Un attentat a bien été commis contre le président de la République, mais celui-ci n'a pas été atteint et l'ordre public n'a pas été troublé.

Saint John. — Les émeutes entre catholiques et orangistes ont recommencé à Carleton Place (Terre-Neuve). Les catholiques auraient été les agresseurs.

Les orangistes, en armes, sont actuellement maîtres de la ville.

La corvette anglaise « Fenados » a été envoyée sur ce point.

Berlin. — On confirme que l'empereur a rejeté les propositions de Bismarck en vue de modifier le Conseil des ministres prussiens. L'état quo restera donc maintenu.

L'empereur va beaucoup mieux : il est sorti hier en voiture.

Au Tonkin

Les dépêches que nous avons publiées hier annonçaient que nos troupes, sous le commandement supérieur du général Millot, ont occupé Hong Hoa dans la journée du 12 avril et la citadelle de cette ville dans la journée du 15. Nos pertes se bornent à un blessé et à quatre hommes noyés.

Les Pavillons-Noirs se sont retirés vers Lao-Kai et le général Négrier avec sa brigade fait des battues entre la rivière Noire et le fleuve Rouge, afin de purger le pays des derniers ennemis qui pourraient s'y trouver.

Ces événements ont troublé profondément le gouvernement chinois. Il est difficile de déterminer avec certitude ses intentions actuelles. Les hauts mandarins suspects de n'avoir pas su organiser la résistance sont frappés ; parmi eux, un prince du sang. On dit que les officiers chinois qui ont coopéré à la piteuse résistance de Bac-Ninh vont être décapités, par ordre des tribunaux du Céleste-Empire.

Quoi qu'il en soit, l'armée chinoise, qui n'a pas su garder des positions fortifiées, est à plus forte raison hors d'état d'essayer un retour offensif. Le Tonkin est entre nos mains, les centres de résistance ont tous succubement disparu, et il est assez probable que la Chine tentera, par la prompte conclusion d'un traité, de liquider une aventure dans laquelle elle n'a point brillé, et qui en se prolongeant menacerait de lui coûter plus cher qu'elle ne lui a déjà coûté.

Les journaux anglais annoncent le départ de M. de Lesseps.

D'un autre côté, il se confirmerait que la flotte française aurait pris possession d'Hanoi et que le gouvernement enrêclamerait l'occupation comme garantie du paiement de l'indemnité de guerre par la Chine.

Cette nouvelle est considérée comme inexacte ; elle paraît ne reposer sur aucun fondement sérieux. Aucune information semblable n'est encore parvenue à ce sujet.

Le ministre de la marine vient, au nom du gouvernement, d'adresser au général Millot et aux troupes placées sous ses ordres, toutes ses félicitations pour leurs succès nouveaux devant Hong-Hoa.

On assure qu'une fois les opérations terminées au Tonkin, le général Millot ira à Hué avec un détachement de troupe.

LE DRAME SAVARY-LAMY

Nous avons parlé de l'arrestation de M. Charles Savary, ancien député. La nouvelle quoique démentie était exacte. M. Charles Savary avait été arrêté puis relâché.

Hier, dans nos informations, nous parlions des démentis conjugués d'un ex dirigeant Ce bruit répandu mystérieusement devient un drame public. Il s'est dénoué, mercredi soir, à sept heures, rue des Martyrs, dans une brasserie de femmes.

M. Lamy, financier connu, a épousé une jeune femme élevée par l'évêque de Beauvais, celle-ci a quitté son mari pour s'enfuir avec M. Charles Savary, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, ancien député, ancien directeur de la banque Lyon, Loire, et en dernier lieu directeur de la Lyon's Electrical Company, qui a si mal réussi à Lyon.

Madame Lamy, quitta son mari en lui emportant sa montre et 12 000 fr. L'époux de la charmante adultère avait été placé par M. Savary à la tête de la compagnie en question. Sous couleur d'affaires, il l'envoya en voyage fort loin. Quand le malheureux revint il trouva l'alcove aussi vide que la caisse.

Il se mit à la recherche de l'infidèle, il la supposait à Genève : il y courut. La police genevoise lui assura que les personnes recherchées n'étaient pas à Genève et que selon toutes probabilités, elles n'avaient pas quitté Paris.

M. Lamy acheta un revolver et reprit le train pour Paris.

Mais il n'avait pas, le pauvre homme, atteint le sommet de son calvaire. La mort allait s'ajouter à la honte.

Il avait emmené avec lui son petit garçon ; l'enfant souffrit du froid dans ce voyage, il contracta une horrible maladie : le croup. Il mourut entre les bras de son père.

M. Lamy indiqua au commissaire de police l'adresse du logement qu'occupaient sa femme et M. Savary : le commissaire s'y rendit. Les amants, prévenus, étaient partis depuis quelques heures.

Le père et l'époux, si cruellement frappés, guetta pendant quelques jours le ravisseur de sa femme, celui qui était la cause indirecte de la mort de son enfant.

Il le rencontra mercredi soir, vers sept heures, rue des Martyrs, il tira sur lui deux coups de revolver. Les balles étaient dirigées en plein cœur, mais dans la poche du pardessus se trouvaient des lettres — peut-être des lettres de l'aimée — et M. Savary ne fut pas même écorché.

Tous deux — l'agresseur et le ravisseur — ont été conduits chez le commissaire de police de la rue Larochefoucauld, qui les a consignés à la disposition des magistrats.

M. Savary est également marié ; sa femme, nous l'avons déjà dit, a demandé sa séparation de corps.

Voici la déposition de M. Lamy :

J'avoue avoir tiré sur Savary qui est l'amant de ma femme, mais je ne complètement la préméditation.

Je ne cherche pas à cacher qu'au premier abord, dans ma douleur et dans ma colère j'ai songé à tuer les deux coupables. J'ai changé d'avis depuis. C'est le hasard, le hasard seul, qui est cause de ce qui s'est passé tantôt.

Vers le tard, j'étais allé aux Batignolles, chez un commerçant, M. Buet, qui avait été mon camarade de classe, pour le prier de venir avec moi toucher un boni au Mont-de-Piété, et aussi pour lui emprunter cinq francs, afin de rapporter un peu de pain à ma mère et à mon enfant, qui ont, par parenthèse, dû se coucher sans souper, puisque je ne suis pas rentré.

Ma visite à mon ami terminée, j'ai pris l'omnibus rue Fontaine, pour rentrer chez moi.

De l'impériale où j'étais assis, en descendant la rue Notre-Dame-de-Lorette j'aperçus dans la brasserie des Martyrs M. Byriès, que je savais être un ami de Savary. Je quittai précipitamment l'omnibus et entrai dans le café pour y distribuer, sous les yeux de M. Byriès, quelques-uns des placards où je raconte les faits délictueux qui motivent ma plainte en escroquerie contre Savary.

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

— Je comprends. — fit doucement Ivan. — C'est l'exaspération du sentiment de la justice. — Il y a des cas où la victime seule a le droit de punir, comme elle l'entend, — et le devoir de mettre elle-même le pied sur la tête des tortionnaires. — Il y a des cas, où il est naturel de rompre avec le pacte social qui n'a pas su vous protéger, et de se relever en se protégeant seul contre tous. A votre place, Maurice, j'aurais senti, agi, comme vous avez senti, agi en cette circonstance.

— Je gardai donc — reprit lentement le père d'Inès, — mon secret et celui d'Andrée.

Je ne prononçai pas le nom de M. Dalifroy, me disant :

« Je veux vivre pour punir ! »

Je sentais en moi, désormais, la force de

silencieux, résigné en apparence sur deux rêves :

Retrouver Inès ; — venger Andrée, en frappant M. Dalifroy.

Ce que ces années furent longues, furent atroces... je ne puis le dire... et cela ne saurait se deviner... Il faut avoir passé par cette lente agonie, monotone dans son renouvellement quotidien, pour le comprendre.

Je comptais les minutes, les heures, les jours, les semaines, puis les années, les effaçant de mon esprit, les voyant tomber goutte à goutte dans le néant, avec une volupté farouche, répétant sans cesse :

« J'approche du but ! j'approche de la délivrance ! »

Je ne parlais à personne.

Je passai pour une brute ou pour un romane...

Mes compagnons, après m'avoir persécuté, avaient fini par ne plus s'occuper de moi.

Enfin, au bout de seize ans, on me fit remise de la fin de ma peine, — quatre années, — et je fus rendu à la vie commune, à la liberté relative...

Car le jugement portait la surveillance perpétuelle.

C'était lui que je voulais frapper !

C'était par lui que j'espérais retrouver ma fille, si elle vivait encore.

Je rompis mon ban.

Je vins à Paris, et c'est pour cela, Inès, que j'ai dû fuir, lorsque le commissaire de police vint pour constater la mort de ton enfant ; — c'est pour cela que je dois me cacher, porter un faux nom.

Il se tut un instant ; puis, regardant sa fille, le front incliné :

— Et maintenant, mon enfant, que tu sais tout, c'est à toi de me dire si tu me pardonnes de t'avoir donné l'existence.

IX

MADAME MOULINET

— Oh ! mon père, — s'écria Inès avec un élan de tendresse passionnée, fouettée par la violence des plus nobles indignations, — que dis-tu là ? — Je suis fière d'être ta fille, d'être la fille d'Andrée.

Je ne connais pas de plus grands cœurs que le tien et le sien !

Mes douleurs, mes souffrances, les angoisses de mon enfance et les désespoirs de

Maurice, vraiment heureux pour la première fois, depuis tant d'années, — merci de ton affection, merci de ton indignation ! Tu ne sauras jamais le bien que cela me fait !

Quand je songeais à toi, que je ne connaissais point, pendant ces sombres années, dans mes nuits d'insomnie, je me demandais souvent avec effroi ce que tu serais, si j'arrivais un jour à te retrouver !

J'avais des terreurs affreuses à l'idée que l'instant de notre réunion serait peut-être l'instant aussi d'une séparation plus profonde et plus atroce : — la séparation des esprits et des cœurs !

— Etait-ce possible ?

— Oui, mon enfant ! — Cela était même probable. — Tu avais été élevée, tu avais grandi loin de moi...

J'ignorais en quelles conditions et entre quelles mains !

On pouvait t'avoir viciée, corrompue, empoisonnée, perdue de toutes les façons !

Quelle nature, prise dès le berceau, résiste toujours à l'action de l'éducation, à l'influence des milieux ?

On pouvait t'avoir inspiré la haine et le mépris de ceux à qui tu devais la vie... On pouvait avoir étouffé en toi tous les nobles

Je ne pensais nullement à ma femme et à son amant, lorsque je les ai aperçus tous deux assis tellement près l'un de l'autre, qu'elle paraissait être sur les genoux de Savary.

Je ne fus pas maître de moi et je tirai mon revolver que je dirigeai sur eux. Savary en tira également un de sa poche et ma femme aussi. Je fis feu.

Tandis que des garçons se précipitaient sur moi pour me maintenir et me désarmer, Savary et ma femme purent gagner la rue. Je parvins à me dégager, et les re trouvant sur le trottoir de la rue Notre-Dame-de-Lorette, je fis feu à nouveau, non sur ma femme, comme on l'a dit, mais sur Savary.

— Où avez-vous connu M. Savary ?
— J'ai connu Savary vers janvier 1883. J'étais employé chez M. Malançon, coulisier, lorsqu'un tiers me fit faire la connaissance de Savary.

Il ne me plut pas d'abord, parce qu'il buvait de la menthe verte à pleins verres, mais cette première impression passée, je me laissai embaucher par lui, d'abord à la Banque du Rhône et de la Loire, qu'il me fit bientôt quitter pour m'occuper d'une Société électrique en formation à Lyon — Société qui a été constituée plus tard à Londres, sous le nom de *Lyon's Electric Company*.

A Lyon, nos occupations communes établirent entre nous une grande intimité. Savary dinait souvent à la maison; mais il est fait qu'il ait pris pension chez moi.

Voyant ma femme très souvent, il parvint à affoler la malheureuse et à la détourner de ses devoirs.

On m'alloignait, on me confiait des missions hors la ville, et, pendant ce temps, on se gaussait de moi. Savary s'est vanté de sa bonne fortune auprès de plusieurs personnes; moi seul ignorais mon infortune.

Ce n'est qu'en janvier dernier, lorsque ma femme quitta Lyon pour venir retrouver Savary à Paris, que j'appris tout. Je me mis à leur poursuite, et vous savez le reste.

Quant au revolver que je portais sur moi, je l'ai acheté le 23 janvier, chez un armurier nommé Caron, à St-Etienne, où on m'avait prévenu qu'un sieur Eck en voulait à mes jours.

Deux lois et deux mesures

Hier, à deux heures, a eu lieu le quinzième tirage de l'emprunt de quatre-vingt-neuf millions de 1877 de la ville de Marseille.

Le n° 103,370 gagne 100,000 francs.
Les n°s 180,199 — 38,485 — 124,111 — 198,774 gagnent chacun 10,000 francs.

Hier, il a été procédé, au palais de l'Industrie, au soixantième tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal contracté par la ville de Paris en 1869.

Le n° 739,478 gagne 200,000 francs.
Les quatre numéros suivants chacun 10,000 francs.

659,400 — 577,203 — 248,187 — 667,888.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs.

522,615 — 353,011 — 283,071 — 329,085 — 69,322 — 557,308 — 369,680 — 629,276 — 319,473 — 733,328.

Le quinzième tirage de l'emprunt de quatre-vingt-neuf millions de 1877 a eu lieu aussi dans la journée d'hier.

Le n° 103,370 gagne 100,000 francs.
Les numéros 180,199 — 38,485 — 124,111 — 198,774 gagnent chacun 10,000 francs.

Nous rappelons à nos lecteurs que, tandis qu'il effectuait ces loteries, l'*Avenir de Lyon*, qui ne fait pas de loterie, était poursuivi par la loi de 1836.

Portrait de roi

M. Antonio de la Calle, républicain espagnol, réfugié en France, publie une petite brochure périodique, sous le titre *El Folletito*; dans le dernier numéro de cette publication, nous trouvons le curieux portrait suivant du jeune roi d'Espagne :

« Quasi-microcéphale, crâne dans lequel dominent les maxillaires et les oreilles; front fuyant, angle facial qui, si on le mesure, ne dépasse certainement pas 58 à 60 degrés. Le trou occipital doit nécessairement se trouver un peu plus en arrière que le centre de la base du crâne; de là le prognatisme, comme chez certaines races nègres. Rien qu'à regarder cette tête couronnée, aucun anthropologiste ne peut se tromper et il déduit les idées plus ou moins complexes, les sensations plus ou moins élevées qui peuvent s'agiter dans ce cerveau évidemment inférieur, en tout cas au-dessous de la moyenne. »

Pas flatté — mais que c'est frappant !

La Statue de la Liberté

On sait que M. Bartholdi, le sculpteur, a terminé une statue colossale de la Liberté. Un visiteur donne ainsi son signalement :

Taille : de la tête aux pieds, 34 mètres; du talon à l'extrémité du bras tendu, 46 mètres.
Index : 2 m. 45 de largeur et 1 m. 44 de circonférence à la seconde phalange. (Quelle peinture de gants !)
Ongle : 0 m. 33 sur 0 m. 25.
Tête : 4 m. 40 de hauteur.
Oeil : 0 m. 65 de largeur.

quelque temps, à cet endroit même, un déjeuner de vingt six couverts, et le service s'est fait avec la plus grande facilité.

Signes particuliers : blindée en 300 morceaux.

Cette statue dépasse de 6 mètres le colosse d'Osiris, mentionné par Hérodote, et à six mètres de moins que le colosse de Rhodes.

La statue de Nérone, par Zenodore, à Rome, atteignait une hauteur semblable.

ENQUÊTE INDUSTRIELLE EN AUTRICHE

Une enquête analogue à celle faite en France à lieu en ce moment en Autriche, le résultat est des plus tristes.

Il a démontré que, dans beaucoup de centres manufacturiers de l'Autriche et même dans les grandes villes de l'empire, la situation matérielle des ouvriers est épouvantable.

La plupart ne travaillent que dix-huit heures par semaine et à un taux dérisoire. Rien ne saurait dépeindre la misère de ces êtres qui rappellent les esclaves de l'antiquité. Encore les esclaves étaient-ils nourris par leurs maîtres.

C'est à ces souffrances qu'il faut attribuer les grèves et les fermentations de révolution signalées sur tant de points du territoire autrichien.

Appel des Réservistes

Le *Journal Officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre en date du 8 avril, au sujet de l'appel en 1884 des réservistes des classes 1875 et 1877 et de l'appel de la cavalerie territoriale, classes 1872 et 1875.

Seront appelés pendant les manœuvres d'automne, en une seule série et par voie d'affiches, du lundi 25 août au dimanche 21 septembre inclusivement :

Les réservistes des régiments d'infanterie de ligne : les réservistes des régiments de zouaves, tirailleurs ; les réservistes des chasseurs à pied, sapeurs pompiers ; les réservistes du génie, de la gendarmerie ; les réservistes des bataillons d'artillerie de forges ; les réservistes des pontonniers.

Seront appelés en troisième série, à partir du 25 août, à des dates fixes par MM. les commandants de corps d'armée et par ordre individuel, les réservistes de la cavalerie et les réservistes des régiments d'artillerie.

La circulaire du général Camponon s'exprime ainsi au sujet des sursis d'appel :

« Les réservistes qui auront obtenu un sursis, seront convoqués l'année suivante à l'automne, époque normale de la convocation des réservistes de leur arme. »

« Seront également appelés à la convocation normale de l'automne les réservistes qui demanderont à devancer la convocation. »

« Toute fois, quand il s'agit de sauvegarder de graves intérêts que l'application de cette règle pourrait compromettre sérieusement, les commandants de corps d'armée pourront accorder, à titre exceptionnel, des ajournements ou des devancements d'appel au printemps. »

« Ces convocations spéciales seront fixées au 2 mars 1885 (le 1^{er} mars étant un dimanche) dans toutes les régions. »

Continueront à être convoqués à des époques variables pendant tout le cours de l'année :

Les réservistes du train des équipages ; les sections des secrétaires d'état-major et du recrutement ; de commis et ouvriers militaires d'administration ; d'infirmeries militaires ; des compagnies d'ouvriers d'artillerie ; des compagnies d'artilleurs.

NOUVEAUX THÉÂTRES

Théâtre des Variétés

Dimanche prochain, 20 avril, une représentation véritablement extraordinaire sera donnée au théâtre des Variétés.

Le spectacle se composera d'une pièce émouvante qui, depuis plusieurs années déjà, n'a point été jouée à Lyon. C'est le beau drame de Victor Séjour : *Le Fils de la Nuit*.

Non seulement l'interprétation sera à la hauteur de cette œuvre magnifique, mais en outre la mise en scène, qui sera splendide, étonnera le public : à l'acte du vaisseau, notamment, l'illusion sera complète.

Il est rare qu'un ouvrage ait été aussi bien monté, et la foule des spectateurs qui, dimanche, remplira le théâtre des Variétés, ratifiera notre jugement impartial.

Grand Casino de Vaise

Ce soir jeudi, 16 avril, répétition générale au Casino de Vaise, 8 heures précises.

Les personnes qui désirent faire partie de ladite Société, comme actifs ou honoraires, sont priées de se faire inscrire tous les jeudis et samedis, à 8 heures, au siège de la Société.

Tous les dimanches et fêtes, grandes soirées de familles.

Concert à 4 heures.

Bal à 8 heures 1/2.

Mise décence est de rigueur.

A TRAVERS LYON

Il a été versé à la caisse du receveur du bureau de bienfaisance, pour les pauvres de Lyon :

1^o Par M. M. les Etudiants des Facultés de l'Etat la somme de 7411 60
produit net du bal donné par eux le 16 février dernier.

2^o Par M. Pr. agent correspondant de la société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, la somme de 164 30
montant de la réduction d'un quart des droits d'auteurs du dit bal.

Le Vice Président du Bureau de Bienfaisance, L. DEWILLE.

professeur de physiologie à la Faculté des sciences.

Tirages financiers. — Nous avons publié hier, sur une communication du *Credit Lyonnais* les principaux numéros à lots dans le tirage des obligations de la Ville de Lyon. Nous publions aujourd'hui le tableau complet des numéros gagnants :

Le numéro 319,164 est remboursable à 100,000 francs.

Le numéro 63,056 à 5,000 fr.

Le numéro 502,981 à 1,000 fr.

Le numéro 528,378 à 1,000 fr.

Les 40 numéros suivants sont remboursables à 200 fr. chacun :

13.750	103.210	176.120	404.788	651.514
42.396	118.258	229.860	406.204	622.232
44.646	132.370	246.272	406.442	624.082
57.107	135.239	278.249	480.956	643.933
62.377	143.237	317.293	449.699	661.943
70.819	178.472	336.033	493.201	672.526
73.627	184.078	340.734	512.316	682.056
89.631	195.502	404.383	649.732	682.076

En outre, les numéros de 9,156 obligations, remboursables à 100 fr., ont été extraits de la roue. La liste en sera, dans quelques jours, déposée à la Recette municipale.

Adjudication. — Le jeudi 24 avril 1884, à deux heures de l'après midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, de la vente des matériaux à provenir de la démolition des bâtiments situés rue du Béguin, 17, 19, 21 et 23.

Une note de frais. — L'administration compétente vient de faire parvenir aux condamnés du procès de Lyon (affaire Kropotkine et Gauthier) la note des frais que le fisc leur réclame solidairement. Cette note monte exactement à la somme de 23,850 fr. 95 cent.

Les Allumettes. — Les arrestations journalières ne font pas peur aux fabricants d'allumettes frauduleuses. Hier encore, Joseph Sauvier, ébéniste, demeurant rue de Chartres, n° 125, surpris en flagrant délit fut écroué pour ce même motif.

Malades. — M. Aurio, employé de la mairie centrale, tombait hier, vers midi, dans la salle des Pas-Perdus, à l'Hôtel-de-Ville, pris d'un malaise subit.

Relevé par ses camarades, il fut aussitôt transporté à son domicile.

Le nommé Jean Chappot, traversant la place Moncey, est tombé malade. Les passants s'empêchèrent autour de lui et le conduisirent à l'Hôtel-Dieu.

Pertes et trouvailles. — M. Georges Palissier, tailleur d'habits, demeurant rue Saint-Jean, 15, a trouvé hier, sur le quai Pierre-Scize, une paire de guides qu'il déposa au bureau de police.

Jean Baton, cocher de M. Guyot, à La Demi-Lune et Louis Bonnet, demeurant rue de la Butte, 4, se promenant ensemble sur le quai St-Vincent, trouvèrent un portefeuille contenant 150 francs en billets de banque. Ils le déposèrent au poste de la caserne de Serin.

Quelques instants après, M. Biolay, cordonnier à Saint-Rambert, se présentait chez M. le commissaire de police et réclamait le portefeuille qui lui fut rendu.

Irrégularité turbulente. — Louis Mallin, bronzier, demeurant rue St-Jean, 31, avait bu plus que de raison. Les gardiens de la paix lui ayant fait quelques observations, Mallin leur adressa quelques épithètes malsonnantes. Les agents de l'autorité se voyant insultés, voulurent conduire l'ivrogne au poste, mais celui-ci se défendit gaillardement, et les gardiens de la paix eurent bien de la peine à s'en rendre maître.

Vagabond. — La nuit dernière Claude Teppaz, garçon de café en rupture de bock, se trouvant sans domicile ni ressources, dormait sur un banc de la gare de Perrache.

Les gardiens de la paix le logèrent au poste voisin.

Une bande de malfaiteurs. — Les nommés Benoit, L. son frère S. Georges, 112; Aimé Blanc pla e S. J. et 4, et Pierre Quillon, rue St-Georges, 78, ont tous les trois ouvriers fondeurs.

Hier ils parcouraient les magasins de Perrache demandant l'aumône, essayant par leurs plaintes de faire fondre en larmes les bonnes gens qui les écoutaient. Mais ils ont vu bientôt les agents fondre sur eux et les conduire à la Permanence pour mendicité.

Accident. — Hier, vers 9 heures du matin, un triste accident est arrivé dans la maison en construction à l'angle du cours Gambetta et de la place de l'Abondance.

Un ouvrier maçon, nommé Lenthier, qui travaillait à la hauteur du 3^e étage, perdant l'équilibre, tombait sur le chantier. Ses camarades le relevèrent aussitôt, mais la mort avait été instantanée.

Son cadavre fut transporté à son domicile, rue Molière.

Le P.-L. M. — Le nommé Murat, homme d'équipe à la gare de Veynes (Hautes-Alpes), a été tamponné dans une manœuvre de locomotive l'état du malheureux blessé semble désespéré.

On nous assure que le personnel de cette gare est des plus insuffisants et l'on est surpris que des accidents de ce genre n'y soient pas plus fréquents.

Le P.-L. M. qui passe pour avoir beaucoup de freins devrait bien en mettre un à son égoïsme et à sa cupidité.

C'est un crime de décapiter ainsi la rate ! L'ancien Guignol d'aujourd'hui est la

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25.
Thé Bérard, 60 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Pilules Suisses, 1 fr. 30 au lieu de 1 fr. 60 ; Ver Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr. ; Liqueur de Gendron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. ; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr. ; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre ; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre ; Saispareille, 4 fr. le kil. ; Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre ; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre ; Tisane de Bochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont validées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

A L'IMPOSSIBLE

35, Rue Centrale, 35

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un **COSTUME COMPLET** sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878.

Névralgies

Nous rappelons aux personnes atteintes de névralgies, migraines, maux de dents, maux d'yeux, surdités, bourdonnements, que le traitement russe du Dr **Loewenthal**, si réputé pour ses guérisons nombreuses et authentiques, se trouve toujours à la pharmacie **MOUQUET**, 10, rue Quatre-Chapeaux, Lyon ; Ledrun, à Paris, faubourg Montmartre ; Jars, à Clermont-Ferrand ; Bouchardy à Saint-Etienne ; Hemery, à Bourg ; Vergiat, à Roanne. Prix du traitement : 4 fr. 50.

LE TRAVAIL

On demande une jeune fille pour apprendre l'état de culotière pour la commande, rue Villcroi, 18, au premier, porte à droite.

On demande une perfectionneuse pour la couture, rétribuée de suite : 10, quai de Retz.

On demande une ouvrière couturière et une apprentie rétribuée : rue Pléney, 5, au quatrième.

TRIBUNE LIBRE

Avis. — Les propriétaires des 5^e et 1^{er} arrondissement sont invités à une réunion qui aura lieu, le vendredi 18 avril, à 7 heures 1/2 du soir au restaurant Jaboulay, rue de Trion, n° 89.

Objet de la réunion

Discussion et protestation sur l'abus d'augmentation du prix de vidange par la compagnie de l'Union Mutuelle des propriétaires.

La Commission.

Société lyonnaise de natation. — L'Assemblée générale extraordinaire aura lieu le dimanche 20 avril courant à une heure du soir, dans une salle de la Mairie du 6^e arrondissement.

1^o Approbation et rapport des actes du Conseil.
2^o Approbation du règlement intérieur et du concours.
3^o Fixation des signes de la Société.
4^o Fixation d'un concours général et de classement.
5^o Nominations et questions diverses.

Le Secrétaire général,

P. Chabuel.

NOTA. — Les nouvelles adhésions et les versements seront reçus avant et à la fin de l'Assemblée.

Chambre syndicale des coupeurs brocheurs et cambreurs. — Le syndicat invite les sociétaires à assister à la réunion trimestrielle et privée, qui aura lieu le dimanche 20 avril à 2 heures 1/2 précise, salle Amblard, rue Sébastien-Gryphe, 21.

Ordre du jour :

1^o Rapport de la commission de contrôle.
2^o Révision des statuts.
3^o Questions diverses.

NOTA. — Vu l'importance de l'ordre du jour, nous invitons instamment les sociétaires à ne pas manquer à cette réunion.

Pour le Syndicat :

Le Secrétaire, Garriod.

Groupe des tisseurs. — La commission exécutive est convoquée pour vendredi 18 avril, à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel, rue des Capucins, 20 (au fond de la cour). Tous les membres qui ne pourront pas assister à ladite réunion devront se faire représenter par un délégué suppléant, vu l'urgence de la réunion, et les décisions à prendre au sujet du vote émis par la commission de la section de l'est.

Avis aux commissions de sections et bureaux de groupes. — Les commissions de sections et bureaux de groupes sont convoqués à l'urgence pour samedi 19 avril, dans leurs locaux respectifs, à huit heures très précises du soir, pour recevoir les communications diverses se rattachant à l'organisation définitive de la corporation.

La commission administrative.

Comité électoral des républicains radicaux-socialistes du 3^e arrondissement. (Guillotière) — Citoyens, le renouvellement du conseil municipal devant avoir lieu le dimanche de mai, nous engageons tous les citoyens vraiment républicains, tous les travailleurs à se former en groupe, pour venir nous aider à notre œuvre d'émancipation politique et sociale par l'autonomie de la commune.

Notre appel s'adresse plus spécialement aux anciens groupes de la Mairie, le Grand-Trou, Montplaisir, Moutchet, la Villette, Sacré-Cœur, et à tous les citoyens dévoués ne faisant pas partie de groupes.

La réunion plénière de tous les membres du comité aura lieu, le samedi 19 avril à 8 heures du soir, avenue de Saxe, 242.

Les nouveaux groupes apporteront les procès-verbaux

Fédération des chambres syndicales. — Vendredi 13 avril, à huit heures précises du soir, réunion des délégués pour communication très importante.

Nota. — Le conseil fédéral prévient les syndicats qu'ayant révisé l'article 3 du règlement de la fédération, la cotisation mensuelle est fixée à cinq centimes par membre.

Pour le conseil fédéral,
Le secrétaire : Gu t.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du premier arrondissement. — La commission de renseignements et la commission électorale sont convoquées à une réunion extraordinaire pour une communication importante, jeudi 17 avril, à huit heures et demie précises du soir, chez M. Brissand (café), 2, place Morel.

Le secrétaire : Chabuel.

La Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon. — La réunion, qui devait avoir lieu le dimanche 13 avril, est renvoyée au dimanche suivant 20 courant, à cause d'un grand nombre de sociétaires absents de Lyon.

Le trésorier : Chambion.

Groupement (section du Nord). — Avis. Tous les membres de la commission et des bureaux de groupe, sont convoqués d'urgence, pour jeudi 17 courant à 8 heures du soir au local habituel.

Le bureau de la commission.

Appréteurs réunis. — La corporation est priée d'assister à l'assemblée générale, le jeudi 17 courant à 8 heures du soir, salle Goutard, rue Garibaldi, 103.

Ordre du jour :

1° Rapport de la commission du concert.

2° conférence.

NOTA. Les négociateurs adresseront leur demande au siège de la commission, café Morier, angle de la rue Malherbes et rue Tronchet.

Soixante-unième Société de secours mutuels d'Oullins. — La commission a l'honneur d'informer les sociétaires que le banquet annuel aura lieu cette année le 22 mai. Elle engage tous ses co-sociétaires à bien vouloir prendre part à cette fête de fraternité.

Nota. Les adhésions seront reçues au siège de la Société, ou aux adresses suivantes, jusqu'au 10 mai inclus :

Dorieux, président;
Malton, secrétaire;
Grenier, trésorier;
Colin, Marion, Michel, Astier, assesseurs.

Oullins, le 10 avril 1884.

Le président de la commission :
DORIEUX.

Groupe rationaliste de la morale positive (ville de Lyon). — Le groupe donne avis aux sociétés dont le but est d'émanciper l'esprit humain de l'erreur et de la superstition sacerdotale, qu'un grand congrès qui durera trois jours (31 mai 1er et 2 juin), se tiendra dans la salle de l'Alcazar à Lyon, pour étudier les moyens de supprimer le budget des cultes, séparer l'Etat de l'Eglise et faire rentrer les communautés religieuses dans le droit commun car elles doivent subir les charges sociales qui incombent à tous les français.

En conséquence, les sociétés, toutes les dénominations de libre pensée, sont priées, dès aujourd'hui, de se réunir afin de nommer des délégués pour assister à ces assemblées de la raison appelées à détruire des privilèges injustes et à dissiper les ombres de la foi. Des hôtels seront à la disposition des voyageurs et des délégués à des prix modérés, pour tous les renseignements on peut écrire au citoyen F. Ilaron secrétaire du groupe rue Villeroi, 29 qui moyennant un timbre-poste pour la réponse s'empresse de se mettre à la disposition des intéressés.

Chambres syndicales des mécaniciens et similaires. — Tous les adhérents à la chambre syndicale des mécaniciens et similaires sont convoqués d'urgence en assemblée trimestrielle le 20 avril courant, à 1 heure du soir, au siège social, rue Grégoire, 38 au 2.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

2. Rapport des commissions.

3. Réception des nouveaux adhérents.

4. Remplacement des syndics.

5. Lecture de la nouvelle loi des syndicats.

6. Questions diverses.

Nous invitons tous nos collègues soucieux de leurs intérêts, qui désiraient adhérer à la chambre syndicale d'apporter leur adhésion à l'assemblée.

Nota. — Réunion plénière du bureau, le 19 avril à 8 heures du soir.

Très urgent.

Harmonie du 1er arrondissement. — Nous prions MM. les membres honoraires qui désiraient accompagner la Société au festival de Monluel le 18 mai, de vouloir bien se faire inscrire au siège social jusqu'au 30 avril, dernier délai.

Les musiciens qui désiraient faire partie de l'Harmonie sont invités à se présenter, les mercredis et samedis, à 9 heures du soir, au siège de la Société, 7, rue de Beifort.

N.B. — Il ne sera perçu aucune inscription jusqu'au 1er mai.

Les Enfants de Lyon. (Chorale du 3e arrondissement) — Cette société informe les personnes qui seraient désireuses d'en faire partie qu'elles peuvent se faire inscrire, au siège de la Société, 112, rue Molière, tous les mercredis et samedis de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir.

Elle les informe également qu'un cours de solfège est spécialement organisé pour les personnes ne connaissant pas la musique.

Dames réunies. — Grand concert-foire organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mai, au Casino de Valais.

Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des concerts de Lyon, prêteront leurs concours pour cette assemblée.

Des billets sont déposés aux adresses suivantes :

MM. Chansard, rue de Flesselles, 23;

Garnier, rue Catin, 8;

Lacour, rue Garibaldi, 138;

Ganiviet, cours Gambetta, 61;

A la Chambre syndicale, rue Chapenney, 55.

SPECTACLES DU 17 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Lecocq, le grand succès actuel.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. Pour les représentations de M^{me} Pasca, *Les Idées de Madame Aubray*.

Cirque Rancy. — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h., grandes représentations équestres.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Panorama de Lyon. 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

Casino des Arts. — Spectacle varié.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

Maladies Nerveuses

Paralysies diverses, affections chroniques. **Traitement spécial du D^r COURJON** directeur de la Maison de santé de Meyzieu (Isère), près Lyon. — Cabinet à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h. Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie.

HERNIES Sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. D^r GAILLARD quai Charité, 1, Lyon.

Guérison radicale des HERNIES Hommes - Femmes - Enfants. Paiement après guérison. **THERON & Co**, 28, rue Confort, au 2. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

EAU DE FRANCE

A DÉTACHER

1 franc 25 le flacon

Produit supérieur à toutes les benzines pour le dégraissage des étoffes.

Cette eau n'altère pas les nuances, elle ne laisse pas de cendre, son odeur rappelle la violette.

En vente chez l'inventeur, **GUYOT, 4, rue Saint-Dominique**, à Lyon, et chez les principaux épiciers.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue St-Catherine, délivre gratuitement et envoi franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

RODES DÉTAIL
M^{me} J. CLÉMENT
Grande-Côte, 87, Lyon
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

Le Rédacteur-Gérant, **PAGÈS**
Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

Chemiserie COGORDAN, cours Gambetta, 1, Lyon.

A LOUER DE SUITE
JOLI
SALON MEUBLÉ
INDÉPENDANT
RUE DUGUESQUIN, 100
angle du cours Morand

A VENDRE
ÉPICERIE-COMPTOIR
BROTTEAUX
S'adr. au Bureau du Journal

ARTICLES DE PARIS
Pipes, Canons
Parapluies
Réparations en tous genres
GRANDJANIN-HENRY
Rue Grenette, 14, Lyon

A VENDRE
MOBILIER COMPLET
ensemble ou séparément
S'adr. r. d'Amboise, 12, au 1^{er}

M^{me} VALLET
Elève de Desbarolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15, Lyon.

Spécialité de CORSETS sur mesures
M^{me} VAZEILLE
corsetière
Rue Saint-Jean, 27, au 3^{me}
et rue des Trois-Maries, 6, Lyon
M^{me} Vazeille, se rend à domicile pour prendre les mesures

Chapellerie
A L'HERISSÉ
Cours Gambetta, 11, Lyon

Réorganisation nouvelle. — Saison d'été. — Grand choix pour hommes et enfants. Haute nouveauté pour dames. Chapeaux bien garnis et de bon goût à 3 fr. et au-dessus.

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE
genre Desbarolles
Prédit l'avenir par les lignes de la main
Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue St-Catherine, au 3^e, 1^{er} escalier.

EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE

Soulement LE VIN DÉPURATIF

à la SALSEPAREILLE ROUGE JAMAÏQUE et à l'Iodure de Potassium

préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cauter, de Salsapareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, LE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes : Dartres, Ulcères, Scrofules, Teignes, Abcès, Furoncles, Scurbut, Gâle, Asthme, Goutte.

Nous délivrons et envoyons gratuitement à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Adressez les demandes à M. le D^r de la
PHARMACIE MODERNE DE LYON
5, rue St-Catherine, et 6, rue St-Marie-des-Tourterelles

LE TRAITEMENT POUR 20 JOURS

AGENCE
FOGEL
JEUNE
MAISON FONDÉE EN 1872
Bureaux : Quai de la Guillotière, 25
LYON
Succursales dans toutes les villes

Vente et Achat d'Immeubles, Maisons de campagne, Propriétés de rapport et d'agrément, Terrains dans toute la France.

RENTES VIAGÈRES

L'Agence s'occupe exclusivement de la Vente des Immeubles, Commerces et Industries.
L'Agence traite à forfait avec les Vendeurs
La commission n'est due à l'Agence que si la vente est faite par son intermédiaire. Dans le cas contraire, il ne lui est rien dû.
L'Agence fait toutes les avances à ses risques et périls, sans en demander le remboursement.
L'Agence met les acquéreurs en rapport avec les vendeurs, qui restent libres de traiter directement.
L'Agence, ayant de nombreuses demandes, prie les personnes désireuses de vendre de se faire inscrire sur les registres (sans aucun frais).

Le Directeur-Propriétaire,
Félix FOGEL Jeune.

A LA MONTRE AMÉRICAINE
Maison de confiance
Lyon — Cours Lafayette, 17 — Lyon
Succursale au Bois-d'Oingt (Rhône)

ATELIER D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE
Recommandé par ses prix réduits et son travail bien fait

P. MARION
EX-PREMIER OUVRIER DES PRINCIPAUX HORLOGERS AMÉRICAINS

Nettoyage de Montres 2 fr. — Grand ressort depuis 1 fr. 50. — Verre de montre double, 25 c. — Verre de montre glace plate 25 c. — Montres argent dep. 20 fr. Montres or dep. 40 fr. Réveils dep. 5 fr. Grand choix de Montres neuves et d'occasion des Monts-de-Piété de Paris, Genève et Besançon, à des prix incroyables. Spécialité de réparations de pièces de précision. — Achat d'or et d'argent, diamants, pierres fines, et reconnaissances de Monts-de-Piété.

Les Réparations sont garanties sur Facture.

NOTA. — Tous les articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché et marqués en chiffres connus.

MACHINES A COUDRE
et à broder
MAISON DE CONFIANCE
pour la Vente
et la bonne Réparation de tous systèmes

F. REIGNIER
LYON — Cours Lafayette, 19 — LYON
Toutes les Machines vendues ou réparées sont garanties sur facture.